

Vérification des pouvoirs

Circonscription électorale de Bruxelles-Capitale

Karine Lalieux, Ahmed Laaouej, Olivier Maingain et Véronique Caprasse prêtent le serment constitutionnel en français.

Emir Kir, Nawal Ben Hamou, Didier Reynders, Françoise Schepmans, Philippe Pivin, Damien Thiéry, Francis Delpérée, Céline Fremault, Zakia Khattabi et Benoît Hellings prêtent le serment constitutionnel successivement en français et en néerlandais.

Laurette Onkelinx prête le serment constitutionnel successivement en français, en néerlandais et en allemand.

Circonscriptions électorales d'Anvers et du Limbourg

Bart De Wever, Zuhail Demir, Peter De Roover, Jan Jambon, Bert Wollants, Sophie De Wit, Valerie Van Peel, Yoleen Van Camp, Koen Metsu, Rob Van de Velde, Rita Bellens, Servais Verherstraeten, Nahima Lanjri, Jef Van den Bergh, Griet Smaers, Annemie Turtelboom, Dirk Van Mechelen et Monica De Coninck prêtent le serment constitutionnel en néerlandais.

David Geerts, Maya Detiège et Kristof Calvo prêtent le serment constitutionnel successivement en néerlandais et en français.

Meyrem Almaci prête le serment constitutionnel successivement en néerlandais, en français et en allemand.

Circonscriptions électorales de Flandre occidentale et Luxembourg

Brecht Vermeulen, Daphné Dumery, Jan Vercammen, Koenraad Degroote, Rita Gantois, An Capoen, Nathalie Muylle, Franky Demon, Johan Vande Lanotte, An Vanheste et Alain Top prêtent le serment constitutionnel en néerlandais.

Hendrik Bogaert, Vincent Van Quickenborne et Sabien Lahaye-Battheu prêtent le serment constitutionnel successivement en néerlandais, en français et en allemand.

Roel Deseyn et Wouter De Vriendt prêtent le serment constitutionnel successivement en néerlandais et en français.

Sébastien Pirlot et Benoît Lutgen prêtent le serment constitutionnel successivement en français et en néerlandais.

Benoît Piedboeuf prête le serment constitutionnel successivement en français, en néerlandais et en allemand.

Isabelle Poncelet prête le serment constitutionnel successivement en français et en allemand.

Circonscriptions électorales de Flandre orientale et du Brabant wallon

Siegfried Bracke, Sarah Smeyers, Peter Dedecker, Peter Buysrogge, Goedele Uyttersprot, Christoph D'Haese, Pieter De Crem, Leen Dierick, Stefaan Vercamer, Alexander De Croo et Barbara Pas prêtent le serment constitutionnel en néerlandais.

Veli Yüksel, Karin Temmerman, Dirk Van der Maelen et Fatma Pehlivan prêtent le serment constitutionnel successivement en néerlandais et en français.

Carina Van Cauter, Egbert Lachaert, Ine Somers, Stefaan Van Hecke et Evita Willaert prêtent le serment constitutionnel successivement en néerlandais, en français et en allemand.

André Flahaut prête le serment constitutionnel successivement en français, en néerlandais et en allemand.

Charles Michel, Sybille de Coster-Bauchau, Emmanuel Burton et Marcel Cheron prêtent le serment constitutionnel successivement en français et en néerlandais.

Circonscriptions électorales du Hainaut et du Brabant flamand

Theo Francken, Kristien Van Vaerenbergh, Hendrik Vuye, Jan Spooren, Inez De Coninck, Sonja Becq, Eric Van Rompuy Maggie De Block, Tim Vandenput, Patricia Ceysen et Luk Van Biesen prêtent le serment constitutionnel en néerlandais.

Hans Bonte et Karin Jiroflee prêtent le serment constitutionnel successivement en néerlandais et en français.

Koen Geens prête le serment constitutionnel successivement en néerlandais, en français et en allemand.

Anne Dedrij prête le serment constitutionnel successivement en néerlandais, en allemand et en français.

Özlem Özen, Daniel Senesael, Fabienne Winckel et Denis Ducarme prêtent le serment constitutionnel en français.

Éric Thiébaud, Eric Massin, Paul-Olivier Delannois, Olivier Chastel, Marie-Christine Marghem, Catherine Fonck, Christian Brotcorne, Jean-Marc Nollet et Marco Van Hees prêtent le serment constitutionnel successivement en français et en néerlandais.

Elio Di Rupo, Philippe Blanchart, Jean-Jacques Flahaux et Benoît Friart prêtent le serment constitutionnel successivement en français, en néerlandais et en allemand.

Le **président**: M. Devin est excusé.

Circonscriptions électorales de Liège et de Namur

Julie Fernandez Fernandez, André Frédéric et Daniel Bacquelaine prêtent le serment constitutionnel en français.

Willy Demeyer, Frédéric Daerden, Vanessa Matz, Aldo Carcaci, David Clarinval, Stéphanie Thoron et Benoît Dispa prêtent le serment constitutionnel successivement en français et en néerlandais.

Alain Mathot prête le serment constitutionnel successivement en français, en allemand et en néerlandais.

Katrin Jadin prête le serment constitutionnel successivement en allemand, en français et en néerlandais.

Philippe Goffin, Gilles Foret, Caroline Cassart-Mailleux, Melchior Wathelet, Muriel Gerkens, Jean-Marc Delizée, Gwenaëlle Grovonijs et Georges Gilkinet prêtent le serment constitutionnel successivement en français, en néerlandais et en allemand.

Raoul Hedebouw prête le serment constitutionnel successivement en néerlandais, en français et en allemand.